



Traité Horayot

Michna 5 - Chapitre 3

כֹּהֵן גָּדוֹל פּוֹרֵם מִלְמָטָן,
וְהַקְדִּיט, מִלְמַעַל.
כֹּהֵן גָּדוֹל מִקְרִיב אֵינָן וְלֹא אוֹכֵל,
וְהַקְדִּיט לֹא מִקְרִיב וְלֹא אוֹכֵל.

[Lors d'un deuil] un Cohen Gadol doit effectuer la déchirure par le bas [de son habit], tandis qu'un Cohen ordinaire [doit le faire] par le haut.
Le Cohen Gadol peut sacrifier [des offrandes même] lorsqu'il est Onène, mais il ne peut pas les consommer, tandis qu'un Cohen ordinaire ne peut ni les sacrifier ni les consommer.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions